

# Déclaration canadienne sur une vie active et les aîné(e)s

**Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a décrété que 1999 serait l'Année internationale des personnes âgées;**

**Attendu que les aîné(e)s apportent une contribution quotidienne significative au Canada et à la société canadienne;**

**Attendu qu'une vie active, c'est-à-dire un mode de vie où l'activité physique est valorisée et intégrée dans le quotidien, joue un rôle déterminant dans le développement de la personne;**

Nous, les Canadiens et les Canadiennes, adhérons aux principes directeurs suivants, reflet de nos valeurs, de nos croyances et de nos fondements philosophiques, dans nos efforts pour que prenne forme notre vision collective *d'une société active où tous les Canadiens et Canadiennes âgés mènent une vie active qui contribue à leur bien-être physique et global.*

**Principe n° 1** Il est reconnu qu'une vie active est essentielle dans la réalisation de nos activités journalières et qu'elle est un des fondements de la santé et de la qualité de vie.

**Principe n° 2** Il nous faut cultiver une attitude davantage positive au sujet du vieillissement, et diffuser des images réalistes montrant les aîné(e)s en tant que membres respectés, valorisés, et physiquement actifs de la société.

**Principe n° 3** Les aîné(e)s doivent être encouragés à participer aux prises de décision et à occuper des postes de leadership à toutes les étapes de l'élaboration et de la prestation des programmes et des services.

**Principe n° 4** Sous réserve d'une coordination et d'une collaboration, les messages et programmes cohérents se rapportant à une vie active peuvent avoir un impact significatif sur la société et contribuer à des changements positifs à long terme.

**Principe n° 5** Les problématiques, les besoins et les intérêts des aîné(e)s dans leur communauté doivent être identifiés, et des activités et programmes de vie active à la portée de tous doivent être conçus en vue de combler ces besoins.

**Principe n° 6** Le vieillissement et l'apprentissage étant deux processus qui s'échelonnent sur toute une vie, les années de préretraite peuvent s'avérer pour certains et certaines une période propice pour se remettre à une vie active et se préoccuper de leur bien-être.

**Principe n° 7** Le Canada est une société pour tous les âges, c'est donc dire que les programmes et les services doivent respecter autant les choix des aîné(e)s que ceux des autres tranches d'âges de la population.

**Principe n° 8** Il y aurait lieu d'identifier, d'appuyer et de faire connaître les priorités de recherche connexes à une vie active et au vieillissement.

**Principe n° 9** Il y aurait une nécessité d'informer la population sur l'importance de l'éducation et des bienfaits d'une vie active sur la santé des aîné(e)s.